



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 12 mai 2026, à 19 h, le conseil municipal de Sainte-Clotilde-de-Horton procédera à un avis de motion ainsi que le dépôt du 1^{er} projet de règlement 79-17 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 4^e jour du mois de mai 2026.

Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier